



Contacts :

FGAAC-CFDT,

CP2 Bâtiment Calliope, 5, rue Pleyel

93200 Saint Denis.

Olivier Boissou : 0629652055

Paris, le 17 octobre 2019

COMMUNIQUÉ AUX CONDUCTEURS

Accident De Saint-Pierre-Sur-Vence

Hier 16 octobre 2019, un accident est survenu à Saint-Pierre-sur-Vence, dans les Ardennes entre un TER et un convoi exceptionnel sur un passage à niveau.

Le Syndicat National Professionnel des conducteurs de trains FGAAC-CFDT salue l'attitude de notre collègue agent de conduite de la région de Reims qui par son professionnalisme a évité un bilan qui aurait pu être beaucoup plus lourd.

La FGAAC-CFDT lui apporte tout son soutien et lui souhaite un prompt rétablissement ainsi qu'aux voyageurs blessés lors de l'accident.

Cet accident intervient dans un contexte d'inquiétudes très fortes en matière de sécurité d'exploitation liées à d'importantes évolutions des règles de départ des trains, prévues le 15 décembre prochain. La FGAAC-CFDT a très largement dénoncé ces modifications.

L'entreprise historique met à profit ces évolutions réglementaires pour poursuivre sa course à la productivité qui pèse déjà très lourds sur les conditions de travail des conducteurs. Ces derniers se retrouvent en effet de plus en plus seuls, que ce soit dans leurs trains ou dans les gares.

Cette situation ne peut pas durer et le débat sur la conduite agent seul est un débat récurrent qui revient malheureusement lors de chaque accident.

La FGAAC-CFDT constate également que le dispositif d'alerte radio n'a pas fonctionné correctement sur le matériel automoteur lourdement endommagé par le choc. Ce type de dysfonctionnements sur des organes de sécurité était déjà survenu sur cette même série d'engins moteurs par le passé.

La FGAAC-CFDT a déposé ce jour une Demande de Concertation Immédiate à la Direction Générale de la Sécurité pour exiger les mesures immédiates suivantes :

- report de la mise en application le 15 décembre prochain des évolutions des règles de départ des trains,
- mise en place d'états généraux de la production permettant notamment d'établir un retour d'expérience de la conduite agent seul au sein de l'activité TER,
- garantie de modifications techniques des éléments automoteurs type AGC permettant d'assurer l'efficacité des systèmes de sécurité embarqués.

La FGAAC-CFDT effectuera en parallèle, la même démarche auprès du Ministère des Transports et l'Etablissement Public de Sécurité Ferroviaire.

La FGAAC-CFDT rappellera dans ce cadre, que la sécurité des circulations doit rester la pierre angulaire du système ferroviaire.

La FGAAC-CFDT y veillera.

Le Syndicat National FGAAC-CFDT